

Les éléments de patrimoine des hameaux anciens

Les qualités paysagères et urbaines des hameaux anciens émanent du patrimoine bâti existant, d'une organisation le long des chemins anciens et de la présence d'un certain nombre de motifs paysagers tels que :

- Des murs de pierres
- Un pied de vigne court en façade le long des balcons qui constitue parfois une véritable structure végétale. Il est remplacé aujourd'hui par une plante fleurie (glycine).
- La présence d'un bassin en pierre (granit ou calcaire) monobloc, d'une remise, d'un grenier, d'un four, de piliers de portail... à proximité du bâti traditionnel

L'absence de clôture est un élément important qui participe aussi aux qualités d'ambiances des hameaux.



Murs et pieds de vigne, Les Regards



Mur en Pierre, Les Julliards

😊 Pour bien faire

→ Conserver les éléments patrimoniaux et aménager/composer avec le patrimoine existant

- Conserver les bassins en pierre, les greniers, les remises et autres éléments patrimoniaux
- Conserver les murs de soutien en pierre, le cas échéant les remonter en utilisant les techniques anciennes. Proscrire les enrochements cyclopéens (préférer les compositions muret + talus)
- Garder les espaces ouverts, éviter de clôturer ou prévoir des clôtures de formes simples avec planches à claire voie, bois brut



Rue couverte, le Grand Essert



Bassin en pierre, Joux

6 Fiches de recommandation

Ces fiches de conseils sont là pour vous aider :

- À mieux connaître votre patrimoine par une observation attentive
- À intervenir en utilisant les essences végétales, les techniques et les savoir-faire appropriés.

- La maison passerande
- La grange de plaine
- Le chalet d'alpage
- La maison des années 1930
- Le chalet de l'époque moderne
- Les motifs paysagers

Le suivi de ces conseils ne dispense pas des formalités administratives. Toute intervention nécessite le respect des règles d'urbanisme édictées dans le PLU et le dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration de travaux en mairie.

Ces fiches conseils sont proposées par la commune de Passy.

Ce travail a bénéficié d'une subvention de l'Etat – DRAC Rhône Alpes.



Réalisé par Michèle Prax et Caroline Giorgetti (Sites & Paysages) - Février 2014



Motifs paysagers

Vue depuis la route communale de l'Echais

Du fait de sa situation géographique, Passy bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel et offre des vues remarquables vers des massifs emblématiques (Mont Blanc, Aravis, Aiguilles Rouges, Désert de Platé), et vers la plaine de l'Arve.

Passy dévoile, sur le coteau comme dans la plaine, de nombreux arbres, sous diverses formes : pré-vergers, alignements, haies champêtres, arbres isolés. Ces « motifs paysagers » structurent le paysage, qualifient ses ambiances et participent à l'identité paysagère de la commune.

Dans les hameaux anciens, les murs de pierres, les bassins, les treillages, les chemins et abords empierrés..., constituent aussi un patrimoine à préserver.

Les vues

Les vues constituent une valeur paysagère incontestable de la commune et participent à son attractivité résidentielle. Ces vues remarquables regroupent :

- Des ouvertures visuelles dominantes multiples depuis les « routes balcons » du coteau de Passy et du coteau des Plagnes,
- Des points de vue - belvédères
- Des vues panoramiques (360°) depuis la plaine
- Des vues remarquables depuis la vallée.

Les vues sont permises par la présence d'espaces ouverts en herbe, agricoles ou entretenus. Ces espaces ouverts sont en réduction constante sur la commune du fait de l'urbanisation des parcelles ou de leur fermeture par développement de friches puis de forêt suite à une déprise agricole ou une absence d'entretien.

Les vues se raréfient aussi (altération ou obstruction totale), depuis les routes balcon notamment, du fait de l'urbanisation (constructions nouvelles), de l'existence de limites de propriété (opaques et/ou hautes) et d'un développement important de la végétation des jardins.

😊 Pour bien faire

→ Réaliser sa construction en fonction des vues existantes

Penser l'implantation de la construction sur le terrain, sa volumétrie, sa toiture... en fonction des vues existantes sur le grand paysage et permettre leur préservation.

→ Eviter de planter des haies ou des barrières opaques qui masquent les vues depuis le domaine public

La plantation et/ou le développement de la végétation en limite de propriété privée conduit à la perte des vues depuis les routes balcon et cheminements, fondements de l'identité paysagère de Passy. L'implantation de limites opaques (murs, bois...) supprime aussi les vues depuis l'espace public et ferme le paysage.

→ Planter quelques arbres d'essences locales plutôt qu'une haie opaque et persistante

La plantation d'arbres isolés, en bouquet ou en alignement peut suffire à créer de l'intimité pour l'espace privé tout en préservant des vues vers le grand paysage depuis l'espace public.

😊 Pour bien faire

→ Maintenir des espaces ouverts en herbe

Les espaces ouverts en herbe sont garants de la lisibilité et de la qualité paysagère de Passy.

Avant d'aménager son jardin, penser au développement des plantations à terme et au risque de perte de vues depuis l'espace public, pour les habitants, visiteurs et ou nouveaux arrivants.



Vue vers Passy et Marlioz depuis la RD39

Votre paysage est unique, observez le avant d'agir, il va vous donner les clés de votre projet ; respectez le lors de votre intervention, et en le valorisant vous renforcerez l'identité de Passy



Pré-Verger à l'Abbaye

Les vergers

Les coteaux de Passy et du Fayet sont ponctués d'anciens prés-vergers. Ce motif paysager, témoin de l'activité agricole passée et de la renommée de Passy pour ses prunes notamment, constituent l'une des singularités et des richesses du paysage.

Ces vergers font partie du patrimoine paysager et culturel de Passy. Ils participent aussi à la trame verte écologique de la commune et abritent une faune et une flore variées.

L'urbanisation, la modification des modes de consommation (manque de débouchés économiques) et le manque d'entretien et de gestion (taille, renouvellement...) des vergers ont conduit à la disparition d'un grand nombre d'entre eux ou à un fort vieillissement des arbres.



Pour bien faire

→ Conserver les vergers

Eviter de supprimer les vergers existants. Conserver au maximum les arbres en place.

Conserver les vieux arbres et les arbres morts, s'ils ne sont pas dangereux, peut favoriser et augmenter la richesse écologique du verger.

«A Passy, la culture des arbres fruitiers y était (aussi) très importante : pommiers, poiriers, pruniers, noyers et même pêchers et abricotiers produisaient des fruits de qualité. Le plus apprécié était la prune bleue séchée ou pruneau sec et qui était déjà expédié à Genève, Lyon et Paris vers 1800... ». (Source : <http://www.histoire-passy-montblanc.fr>, Yves Borrel, Mont-Blanc Magazine n° 12, sept./oct. 1983)

Le verger est une culture pérenne à long cycle de vie (50 à 150 ans selon les essences). Ainsi, la plantation, l'entretien ou la remise en état d'un verger nécessite une réflexion d'ensemble et à long terme.



Pour bien faire

→ Entretien des vergers

- Réaliser des tailles d'entretien pour :
 - supprimer les gourmands, les rameaux en sur-nombre et les branches malades
 - favoriser un houppier ouvert et l'éclaircissement de toutes les branches : préservation ou amélioration de la fructification
 - maintenir la silhouette de l'arbre : la taille ne doit pas désorganiser la structure de l'arbre

• Rajeunir les prés-vergers

Le rajeunissement régulier des prés-vergers favorise une production fruitière constante sur le long terme. L'idéal étant de disposer d'autant d'arbres jeunes que d'adultes en pleine production et d'arbres âgés moins vigoureux.

→ Planter de nouveaux vergers

- Choisir des plants de très bonne qualité :
 - des essences adaptées aux conditions pédoclimatiques (pruniers de Passy, pommiers - pommes dites « croëjons » en patois, poiriers - poires dites maudes...). Plusieurs essences peuvent être associées.
 - des plants certifiés par le pépiniériste pour le porte-greffe et la variété.
 - des plants bien constitués et préparés au niveau racinaire.
- Préparer le sol pour faciliter l'ancrage profond des arbres.
- Planter les arbres dans des fosses de 80 cm de côté et de 50 cm de profondeur au moins, sur une petite quantité de terreau. La greffe de pied doit être à 10-15 cm du sol. Prévoir l'envergure maximale des arbres pour bien espacer les plantations.
- Tuteurer l'arbre, le pailler (pour limiter le développement de l'herbe au pied et le protéger des agressions climatiques ou faunistiques).

Pour aller plus loin

- <http://www.histoire-passy-montblanc.fr/nos-dossiers/geographie-humaine/agriculture/vergers-et-vignobles-de-passy/les-vergers-de-passy/>
- <http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>
- <http://www.tarentaise-vanoise.fr/le-projet-de-territoire/espace-et-environnement/environnement-et-paysage/vergers-et-patrimoine-fruitier.html>



Chêne remarquable le long de la route de Saint-Antoine

Les haies champêtres, les arbres isolés, en bouquet ou en alignement

Les haies, qui soulignent les limites de parcelles agricoles dans le sens de la pente ou s'inscrivent le long des routes et chemins, le long des courbes de niveau, génèrent parfois une trame bocagère. Composées d'essences champêtres diversifiées, ces haies participent à la lisibilité du paysage et au réseau écologique communal.

Les alignements d'arbres comme les arbres isolés constituent des structures arborées récurrentes dans le paysage de Passy. Animant les espaces en herbe ou apparaissant en limite de parcelles et le long des routes, ces arbres fruitiers ou champêtres participent aux qualités d'ambiances et de perceptions de la commune.



A La Ravoire



Alignement le long de la route de Charlet



Pour bien faire

→ Conserver les arbres existants

Eviter, dans tous les cas, de supprimer les arbres existants. Composer le projet de construction ou d'aménagement en fonction des arbres ou structures arborées existants.

La préservation d'un arbre mort et creux peut favoriser et augmenter la richesse écologique.

→ Renouveler le patrimoine arboré

Si un arbre doit être supprimé (maladie, dangerosité, construction ou aménagement dont l'implantation ne peut éviter la suppression d'un arbre ou de plusieurs), il est important de le (ou les) remplacer par la plantation d'un nouvel arbre ou d'une nouvelle structure arborée (haie, alignement ou bouquet d'arbres) qui respecte les essences (locales) et la masse végétale initiales. Ainsi les motifs paysagers arborés de Passy perdureront.

Les essences arborées pouvant être plantées

Arbres champêtres

- *Acer pseudoplatanus*, *Acer campestre* (érable)
- *Alnus glutinosa* (aulne)
- *Betula verrucosa* (bouleau)
- *Carpinus betulus* (charme)
- *Fagus sylvatica* (hêtre)
- *Fraxinus excelsior* (frêne)
- *Quercus robur* (chêne)
- *Tilia* (tilleul)
- *Ulmus glabra*, *minor* (orme)

Arbres en bordure de cours d'eau ou de zone humide

- *Alnus glutinosa* (aulne)
- *Betula verrucosa* (bouleau)
- *Fraxinus excelsior* (frêne)
- *Quercus palustris*, *coccinea*, *phellos* (chêne)
- *Salix* (saule)

Arbres fruitiers

Pommier, cerisier, prunier, poirier... Des essences de pommiers pouvant être plantées en altitude sont disponibles sur ce lien : <http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/fr/arboriculture/pommiers-convenant-pour-une-plantation-en-altitude.html>